

Section G - Lieudit : Le Village
 Section G - Lieudit : Les Ruelles

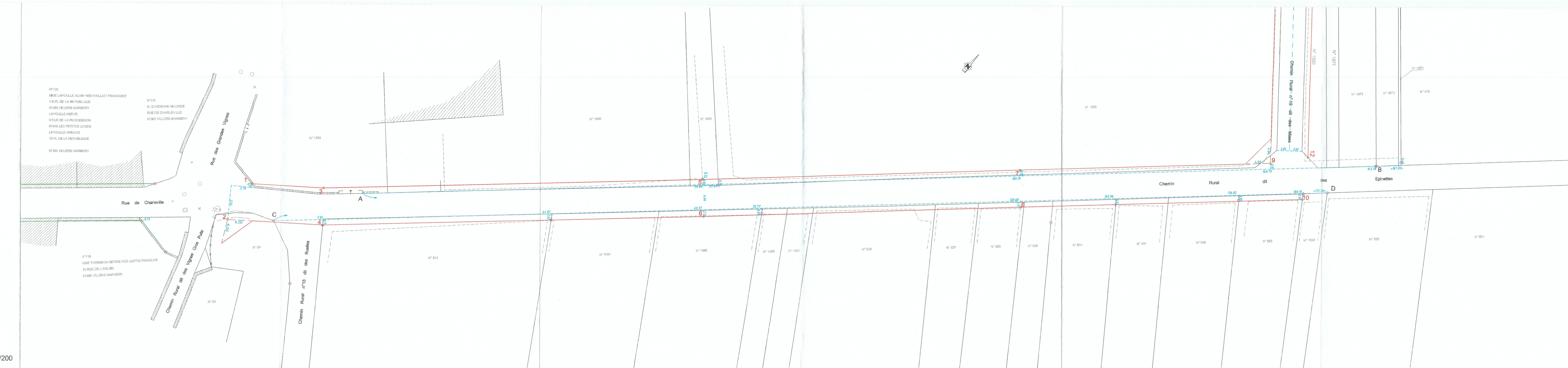
Chemin Rural dit des Epinettes

PLAN D'ALIGNEMENT

09 JUL. 2008

L. L. L. V. G. S.

Echelle : 1/200



Chemin rural dit des Epinettes

- 1 à 3 alignement partant du repère 1 situé à 0.83m du coin du mur formant le pan coupé allant jusqu'au repère 3 qui se situe à 6.00m du repère 4 correspondant à une borne métallique
- 5 à 9 alignement partant du repère 5 qui a une équerre de 0.82 situé à 54.89m de A sur la base AB (alignement partant du coin du seuil à M. ROY et arrivant sur la borne métallique se situant sur la limite de ...) repère 7 se situe à 106.19m de A sur base AB avec une équerre de 0.95m repère 9 se situe à 146.70m de A sur base AB avec une équerre de 0.91m Un pan coupé de 4.00m x 4.00m sera créé au repère 9
- 2 à 4 alignement parallèle à 6m de l'alignement 1-3 partant du repère 2 situé en retrait de 3.79m du prolongement du mur de M. ROY et aboutissant au repère 4 correspondant à une borne métallique Un pan coupé de 4.00m x 4.00m sera créé au repère 2
- 4 à 10 alignement partant du repère 4 précédemment défini et qui correspond qui a une équerre de 0.91m situé à 7.94m de C sur la base CD (alignement partant d'une borne métallique situé sur un angle de la parcelle ...1 et arrivant sur la borne métallique situé sur la limite de ...) repère 6 se situe à 69.37m de C sur base CD avec une équerre de 1.11m repère 8 se situe à 120.68m de D sur base CD avec une équerre de 0.97m repère 10 se situe à 166.16m de C sur base CD avec une équerre de 0.98m

NOTA : Les limites figurant au présent plan n'ont pas été définies contradictoirement Elles résultent, soit de l'interprétation des documents cadastraux, soit des éléments de possession existants sur le terrain